

Compte rendu du Conseil Municipal - Séance du 22 Mars 2018.

L'an deux mille dix huit et le vingt deux mars à vingt heures, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Laurent MICHEL, Maire.

Présents : MM. MICHEL Laurent, CHAUT-SARRAZIN Agnès, CHOLLAT Gérard, GRIVOLLA Gabriel, CORNU Marie-Thérèse, ALBERT Claude, BARBIER Joseph, BARBIER Philippe, DESROCHE Henri, HERMIL Etienne, MASSONNAT Rachel, MOINE Jérôme, MOREL Serge, PERRIN Lisa.

Excusé : M. FRECHET Michel.

Madame PERRIN Lisa a été nommée secrétaire.

Ordre du jour :

- validation des travaux retenus pour 2018
- vote des taux d'imposition pour 2018
- vote du Budget primitif 2018
- compte rendu des travaux bâtiment
- compte rendu des travaux voirie
- validation du devis pour la tonte du stade 2018
- validation du financement des travaux SEDI pour le renforcement du poste Haut Tramoley
- compte rendu de la commission d'action sociale
- renouvellement aide aux vacances
- questions diverses

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la séance précédente. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Validation des travaux retenus pour 2018.

Commission bâtiments.

La commission propose de réaliser les travaux suivants pour l'année 2018.

- Pose de rideaux occultant dans les salles de classe 3 et 4
- Pose d'une alarme incendie complémentaire au réfectoire
- Extension de la VMC dans les classes 3 et 4
- Restauration de la classe 3 – peinture plus plafond (pose de dalles)
- Pose de vannes thermostatiques électroniques en classes maternelles

Commission voirie

La commission propose les travaux suivants :

- Solde des travaux d'aménagement de la RD73K
- Travaux d'aménagement vers le lotissement Le Jardin des Vernes (déplacement du point d'apport volontaire et prise en charge de la différence de prix des candélabres entre le bordereau initial et le choix communal)
- création d'une plateforme vers la salle des fêtes pour le point d'apport volontaire.
- Entretien annuel des voies communales – point à temps.
- Mise en accessibilité du cimetière
- Achat d'illuminations pour les nouveaux candélabres de la traversée du village

Commission Action sociale

La commission propose les actions suivantes :

- Remise d'une calculatrice et d'un stylo aux enfants quittant l'école primaire pour le collège
- Renouvellement de l'aide aux vacances
- Repas de l'amitié
- Colis aux personnes âgées de plus de 80 ans
- L'accueil des nouveaux nés

Commission fleurissement

La commission propose :

- réaménagement du giratoire
- fleurissement habituel au printemps et à l'automne dans les différents massifs et jardinières
- marquage au sol d'un cheminement piéton le long du champ De Saint Romain pour accéder à la salle des fêtes.

Le conseil municipal valide l'ensemble des travaux proposé par les différentes commissions.

N° 2018-005 – Objet : Vote des taux d'imposition pour 2018

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B *sexies* relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Vu le budget principal 2018, équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal de 199 437 €.

Considérant que la commune entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter la pression fiscale,

Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Article 1^{er} : DECIDE de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2017 et de les reconduire à l'identique sur 2018 soit :

- Taxe d'habitation : 9.14 %
- Foncier bâti : 17.90 %
- Foncier non bâti : 53.54 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

Article 2 : CHARGE Monsieur le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

N° 2018-006 – Objet : Approbation du budget primitif pour 2018

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la proposition de budget primitif 2018.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE le budget primitif 2018 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	503 203,65 €	503 203,65 €
Section d'investissement	1 170 941,00 €	1 170 941,00 €
TOTAL	1 674 144,65 €	1 674 144,65 €

Compte rendu de la commission des bâtiments

- Les travaux de mises en accessibilité de la salle Mont Blanc ont été validés par le bureau de contrôle SOCOTEC.

- Suite à la visite de la commission de sécurité en date du 16 janvier 2018 et à son rapport en date du 12 mars 2018, celle-ci a émis un avis favorable sur le fonctionnement de la salle des fêtes et a confirmé les observations orales faites lors de la visite à savoir :

* Tous les éléments de décoration ou d'habillage flottants tels que guirlandes, objets légers de décoration doivent répondre à la catégorie M1, c'est-à-dire ininflammable.

* L'emploi de vélum (élément de décoration composé de pièce de tissu plus ou moins grande utilisée en guise de plafond suspendu) est strictement interdit.

* L'usage de flamme vive, de type bougie, est formellement interdit.

Compte rendu de la commission voirie

Pas de travaux particuliers entrepris mais finition des travaux engagés.

Tonte du stade

Monsieur le Maire présente la proposition établie par l'entreprise Bourdier pour assurer la tonte du stade et des abords pour un coût de 177 € H.T pour le stade pour 18 passages et 126 € H.T pour les abords pour 10 passages. Les tarifs sont à l'identique de ceux de 2017.

Le Conseil municipal valide la proposition présentée et demande que le stade ne soit pas tondu pendant la période estivale soit du 10 juillet au 20 août. Cette précision sera portée sur la validation du devis de tonte du stade.

Comme les années précédentes, l'agent technique assurera la tonte des abords de la salle des fêtes et du parking attenant.

N° 2018-007 Objet : SEDI – Travaux sur réseaux de distribution publique d'électricité – Renforcement poste Haut Tramoley.

Le Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI) envisage de réaliser dès que les financements seront acquis, les travaux présentés dans les tableaux ci-joints, intitulés :

Collectivité : Commune de Le Passage

Affaire n° 11-026-296

Enfouissement des réseaux centre Bourg T2

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- | | |
|--|----------|
| 1- Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : | 24 158 € |
| 2- Le montant total de financement externe s'élève à : | 24 158 € |
| 3- La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette | |

opération s'élève à :

0 €

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- du projet présenté et du plan de financement définitif,
- de la contribution correspondante au SEDI ;

Le Conseil, entendu cet exposé,

- 1- Prend acte** du projet de travaux et du plan de financement prévisionnels de l'opération, à savoir :

Prix de revient prévisionnel :	24 158 €
Financements externes :	24 158 €
Participation prévisionnelle :	0 €
(contribution aux investissements)	

- 2- Prend acte** de la contribution aux investissements qui sera établie par le SEDI à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de : 0 €.

Compte rendu commission communale d'action sociale

La commission renouvelle ses actions à savoir

- le repas de l'amitié qui aura lieu le 18 novembre et sera animé par le groupe « un air de guigulette ».
- le colis de Noël pour les personnes âgées de plus de 80 ans
- l'achat d'une calculatrice et de stylo pour le départ des CM2
- renouvellement aide aux vacances

N° 2018-008 : Renouvellement Aide aux vacances.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'action mise en place les années précédentes relative à une aide aux vacances pour les familles les plus défavorisées. Il propose de renouveler l'aide aux mêmes conditions que l'an dernier à savoir :

- * Pour un quotient familial compris entre 0 et 550 : 4.50 € par jour et par enfant
- * Pour un quotient familial compris entre 551 et 750 : 3.50 € par jour et par enfant
- * Pour un quotient familial compris entre 751 et 950 : 2.50 € par jour et par enfant

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal :

- DECIDE de renouveler l'aide aux vacances pour l'année 2018.
- DECIDE de financer l'aide aux vacances selon les conditions d'attributions suivantes :
 - Cette aide se ferait en fonction du quotient familial et serait valable pour les vacances en centre aéré – colonies de vacances – camp d'adolescent.
 - L'aide ne serait pas cumulable avec une autre aide (hors aide CAF ou MSA)
 - Le financement se ferait pour un séjour de 15 jours maximum par enfant et par année
 - L'aide serait octroyée en fonction du quotient familial soit :
 - Pour un quotient familial compris entre 0 et 550 : 4.50 € par jour et par enfant
 - Pour un quotient familial compris entre 551 et 750 : 3.50 € par jour et par enfant
 - Pour un quotient familial compris entre 751 et 950 : 2.50 € par jour et par enfant

- DIT que cette aide sera versée directement à l'organisme organisateur des séjours, sur présentation des justificatifs nécessaires au contrôle et paiement de cette aide.
- DIT que la gestion de cette aide sera assurée par la commune de Le Passage.
- DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2018.

Questions diverses

Compte rendu du SMABB : Le sujet principal a été la reprise de la gestion du syndicat des marais de Bourgoin soit environ 250 hectares et la mise en place de point de mesure pour évaluer le niveau d'eau de la bourbre.

Compte rendu du SICTOM : les points principaux abordés sont la mise en place de lecteurs de plaques d'immatriculation à l'entrée des déchetteries et la mise en place de colonne de tri des déchets enterrées sur certains secteurs.

Compte rendu commission Habitat des VDD : Les logements SEMCODA construits sur la commune sont en cours d'attribution et seront livrés fin avril.

Compte rendu commission urbanisme :

La commission a étudié les dossiers suivants avec avis favorable :

- Déclaration préalable déposée par M. Louvat au Moriot pour la pose de panneaux photovoltaïques.
- Trois permis de construire déposés par M. Boulon pour la construction de trois maisons avec garage et un avec une piscine en plus.

Vols

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'interpellation récente de jeunes gens qui ont commis des cambriolages ces derniers mois sur la commune et les villages voisins.

Rappel de la journée de l'environnement qui aura lieu samedi matin 24 mars à 9 heures.